



Le 23 septembre 2016

Par SDÉ, courriel et messagerie

M^e Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP ») d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-3947-2015 / Notre dossier : R051448 JOT**

Chère consœur,

La présente fait suite à la correspondance de la Régie de l'énergie (la Régie) datée du 21 septembre 2016 suivant laquelle il est demandé aux participants de commenter la demande d'ordonnance formulée par RTA relativement à la confidentialité de certains documents ou extraits de documents¹.

Sur la base des motifs énoncés dans la déclaration sous serment déposée au soutien de la demande de confidentialité formulée (C-RTA-0025), le Coordonnateur avise la Régie n'avoir aucun commentaire à formuler.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST /sg

c. c. M^e Paule Hamelin
M^e Pierre Grenier

¹ Pièces C-RTA-0018, C-RTA-0024, C-RTA-0026, C-RTA-0027, C-RTA-0028 et C-RTA-0029.